

11 - 17 ans

Présentation

ACTIV'jeunes s'intègre dans le dispositif jeunesse que la Ville a souhaité développer afin d'offrir aux jeunes de **11 à 17 ans** du Pays de Saint-Marcellin, une action publique de proximité valorisant les valeurs éducatives et citoyennes.

ACTIV'jeunes fonctionne pendant les vacances scolaires et certains mercredis après midi.

Dans le cadre d'**ACTIV'jeunes**, des **Chantiers Jeunes** sont proposés à chaque vacance aux jeunes Saint-Marcellinois âgés de **16 à 18 ans**. Les jeunes réalisent des travaux d'intérêt général (rénovation, peinture.....) dans la Ville de Saint-Marcellin. En échange de ces actions, ils sont indemnisés en chèques vacances.

Démarches administratives

Un dossier d'inscription (par année scolaire) est à retirer au service Jeunesse à la Mairie de Saint-Marcellin et à retourner complété et accompagné des pièces justificatives. Aucun dossier incomplet ne sera traité.

- Secrétariat des accueils de loisirs : **04.76.38.89.86**
- Courriel : accueil-de-loisirs@saint-marcellin.fr
- Directeur : Mohamed BOUZINEB : **06.72.27.84.20**

Modalités d'inscription aux activités

Avant chaque vacance scolaire, une **période d'inscription** est programmée au cours de laquelle toutes les demandes sont réceptionnées et examinées.

A l'issue de cette période, une réponse est apportée aux familles dans les meilleurs délais.

Au-delà de la période d'inscription, les demandes sont validées au fur et à mesure de leur arrivée, en fonction des places disponibles.

Une semaine avant le début des vacances, toute réservation est définitive et par conséquent toute absence sera facturée. Seules les absences avec justificatif d'un certificat médical seront décomptées.

Facturation

Une facturation sera établie à l'issue de chaque période de vacances scolaires et détaillera les présences du jeune.

Le règlement devra être effectué dès réception de la facture auprès du secrétariat des accueils de loisirs en espèces ou par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public.

Aucune contestation de la facture ne sera admise au-delà de la date d'échéance de la facture.

Tarifs 2016-2017 Cotisation annuelle de 5€

Quotient	Jeunes de la Communauté de Communes Du Pays de Saint-Marcellin						Tarifs hors Communauté de Communes
	< 350	de 351 à 600	de 601 à 900	de 901 à 1200	de 1201 à 1500	>1501	
A	2,50 €	3 €	3,50 €	4 €	4,50 €	5 €	8 €
B	7 €	8 €	9 €	10 €	11 €	12 €	15 €
C	14 €	15 €	16 €	17 €	18 €	19 €	25 €
D	12 €	13,5 €	15,50 €	17 €	18 €	20 €	40 €

Planning des inscriptions 2016/2017

Périodes de vacances	Diffusion des programmes	Périodes d'inscription	Réponses apportées aux familles à partir du	Date limite de modification définitive
Vacances de Toussaint 20/10/16 au 02/11/16	Lundi 26/09/16	du Lundi 26/09/16 au Jeudi 06/10/16	Jeudi 13/10/16	Lundi 17/10/16
Vacances de Noël 19/12/16 au 02/01/17	Lundi 21/11/16	du Lundi 21/11/16 au Jeudi 01/12/16	Jeudi 08/12/16	Lundi 12/12/16
Vacances d'Hiver 20/02/17 au 03/03/17	Lundi 23/01/17	du Lundi 23/01/17 au Jeudi 02/02/17	Jeudi 09/02/17	Lundi 13/02/17
Vacances de Printemps 17/04/17 au 28/04/17	Lundi 20/03/17	du Lundi 20/03/17 au Jeudi 30/03/17	Jeudi 06/04/17	Lundi 10/04/17
Vacances d'Eté 10/07/17 au 01/09/17	Lundi 22/05/17	du Lundi 22/05/17 au Vendredi 16/06/17	Lundi 26/06/17 au Vendredi 30/06/17	Lundi 03/07/17 (pour juillet) Lundi 24/07/17 (pour août)

11 - 17 ans

Présentation

ACTIV'jeunes s'intègre dans le dispositif jeunesse que la Ville a souhaité développer afin d'offrir aux jeunes de **11 à 17 ans** du Pays de Saint-Marcellin, une action publique de proximité valorisant les valeurs éducatives et citoyennes.

ACTIV'jeunes fonctionne pendant les vacances scolaires et certains mercredis après midi.

Dans le cadre d'**ACTIV'jeunes**, des **Chantiers Jeunes** sont proposés à chaque vacance aux jeunes Saint-Marcellinois âgés de **16 à 18 ans**. Les jeunes réalisent des travaux d'intérêt général (rénovation, peinture.....) dans la Ville de Saint-Marcellin. En échange de ces actions, ils sont indemnisés en chèques vacances.

Démarches administratives

Un dossier d'inscription (par année scolaire) est à retirer au service Jeunesse à la Mairie de Saint-Marcellin et à retourner complété et accompagné des pièces justificatives. Aucun dossier incomplet ne sera traité.

- Secrétariat des accueils de loisirs : **04.76.38.89.86**
- Courriel : accueil-de-loisirs@saint-marcellin.fr
- Directeur : Mohamed BOUZINEB : **06.72.27.84.20**

Modalités d'inscription aux activités

Avant chaque vacance scolaire, une **période d'inscription** est programmée au cours de laquelle toutes les demandes sont réceptionnées et examinées.

A l'issue de cette période, une réponse est apportée aux familles dans les meilleurs délais.

Au-delà de la période d'inscription, les demandes sont validées au fur et à mesure de leur arrivée, en fonction des places disponibles.

Une semaine avant le début des vacances, toute réservation est définitive et par conséquent toute absence sera facturée. Seules les absences avec justificatif d'un certificat médical seront décomptées.

Facturation

Une facturation sera établie à l'issue de chaque période de vacances scolaires et détaillera les présences du jeune.

Le règlement devra être effectué dès réception de la facture auprès du secrétariat des accueils de loisirs en espèces ou par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public.

Aucune contestation de la facture ne sera admise au-delà de la date d'échéance de la facture.

Tarifs 2016-2017 Cotisation annuelle de 5€

Quotient	Jeunes de la Communauté de Communes Du Pays de Saint-Marcellin						Tarifs hors Communauté de Communes
	< 350	de 351 à 600	de 601 à 900	de 901 à 1200	de 1201 à 1500	>1501	
A	2,50 €	3 €	3,50 €	4 €	4,50 €	5 €	8 €
B	7 €	8 €	9 €	10 €	11 €	12 €	15 €
C	14 €	15 €	16 €	17 €	18 €	19 €	25 €
D	12 €	13,5 €	15,50 €	17 €	18 €	20 €	40 €

Planning des inscriptions 2016/2017

Périodes de vacances	Diffusion des programmes	Périodes d'inscription	Réponses apportées aux familles à partir du	Date limite de modification définitive
Vacances de Toussaint 20/10/16 au 02/11/16	Lundi 26/09/16	du Lundi 26/09/16 au Jeudi 06/10/16	Jeudi 13/10/16	Lundi 17/10/16
Vacances de Noël 19/12/16 au 02/01/17	Lundi 21/11/16	du Lundi 21/11/16 au Jeudi 01/12/16	Jeudi 08/12/16	Lundi 12/12/16
Vacances d'Hiver 20/02/17 au 03/03/17	Lundi 23/01/17	du Lundi 23/01/17 au Jeudi 02/02/17	Jeudi 09/02/17	Lundi 13/02/17
Vacances de Printemps 17/04/17 au 28/04/17	Lundi 20/03/17	du Lundi 20/03/17 au Jeudi 30/03/17	Jeudi 06/04/17	Lundi 10/04/17
Vacances d'Eté 10/07/17 au 01/09/17	Lundi 22/05/17	du Lundi 22/05/17 au Vendredi 16/06/17	Lundi 26/06/17 au Vendredi 30/06/17	Lundi 03/07/17 (pour juillet) Lundi 24/07/17 (pour août)